

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	5/2024
Membres présents :	35		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	2 avril 2024
Nombre de votants :	38		

Date de convocation : 20 mars 2024

Date d'affichage : 10 avril 2024

Le deux avril deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, DUCARDONNET Alexandre, JOBET Yohan, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : BETHOUL Christophe, CHEVALIER Jean-Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean-Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, GODEY Éric, De LAPORTE Hélène, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, PONLEVE-LAURENT Christiane, PROFFIT Alphonse, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MAYSTRE Christelle, BONNEAU Cécile.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

CCCCFG : FEVRIER Albert, DE WILDE Florent.

3CBO : BURON Jocelyn,

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, FACY Joël, GADOIS Céline.

AME : BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, DUPATY Gérard, GAILLARD Michel, MANAI AHMADI Asma.

**POUVOIRS** : M. De WILDE Florent a donné pouvoir à M. JOBET Yohan, M. FACY Joël a donné pouvoir à MME. LAMIGE-ROCHE Chantal, M. DUPATY Gérard a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, M. GAILLARD Michel a donné pouvoir à MME. De LAPORTE Hélène.

**Secrétaire de séance** : Valérie MARTIN, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

## **PARTICIPATION DES EPCI 2024**

---

**PJ : Tableau Récapitulatif**

**Considérant** la contribution annuelle des collectivités au prorata du nombre d'habitants, sur la base des chiffres actualisés de la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

**Vu** le Budget Primitif adopté ce jour par le Comité Syndical, et l'inscription de **197 660.40 € pour les 3 Communautés de Communes et de 182 649.60 € pour la Communauté d'Agglomération** à l'article 74758 au titre de la participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération membres.

**Considérant** comme base de calcul la population DGF du PETR Gatinais montargois égale à **135 825 habitants**,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE à 2,80 € par habitant** la contribution annuelle des Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération nécessaire au fonctionnement du PETR,

**ARRÊTE** pour chaque Communauté de Communes et pour la Communauté d'Agglomération le montant de la contribution annuelle comme précisé dans le tableau joint à la présente,

**CHARGE** Monsieur le Président de mettre en recouvrement cette contribution dans les meilleurs délais,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com